



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 56571

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes posés aux victimes de troubles consécutifs à la vaccination contre l'hépatite B. Depuis la dernière fois qu'elle a été interpellée sur cette question, le nombre de ces victimes a considérablement augmenté, passant de 2 à 20 cas, parmi lesquels beaucoup sont déjà décédés. Ils ont contracté une sclérose latérale amyotrophique ou syndrome de SLA parfois associé à une maladie auto-immune comme le syndrome Gougeot-Sjögren dans les semaines qui ont suivi la vaccination anti-hépatite B. Tous ces malades et leurs familles sont convaincus du lien entre la maladie et le vaccin AHB. En effet, la survenue des premiers symptômes a été quasiment immédiate. Or, ils étaient tous en bonne santé jusque-là. C'est donc bien une cause extérieure qui a déclenché le processus d'apoptose conduisant à la destruction des neurones. Leurs revendications constituent la première étape aux nombreuses questions qu'ils se posent et, auxquelles aucune réponse n'a été apportée jusqu'ici. La principale revendication porte sur la nécessité d'une information sérieuse de l'opinion et des professionnels de la santé quant aux risques liés à cette vaccination, et surtout sa publication. En effet, les arguments financiers ne doivent pas empêcher cette enquête nécessaire au maintien de la santé publique dans notre pays. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour la réalisation et la publication de cette enquête, et quels délais elle se fixe pour l'enquête préalable à une campagne de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56571

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 266

Question retirée le : 20 août 2001 (Fin de mandat)